

<b>INTRODUCTION – DU TRAITÉ DE ROME AU TRAITÉ DE LISBONNE</b>	<b>9</b>
<b>1<sup>RE</sup> PARTIE – LA COMMISSION EUROPÉENNE</b>	<b>15</b>
I. Base légale	
II. Structure de la Commission	
III. Composition	
A. Le collège des 27 commissaires	
B. Les services administratifs	
IV. Pouvoirs	
A. Un pouvoir de proposition exclusif	
B. Le pouvoir d'exécution (actes délégués et actes d'exécution)	
C. Le pouvoir de gestion ou la Commission grand argentier de l'UE	
D. Le pouvoir de négociation de la Commission	
E. Le pouvoir de contrôle ou la Commission gardienne des traités	
<b>2<sup>E</sup> PARTIE – LE CONSEIL EUROPÉEN</b>	<b>41</b>
I. Base légale	
II. Composition	
III. Compétences	
IV. Fonctionnement interne	
<b>3<sup>E</sup> PARTIE – LE CONSEIL DES MINISTRES</b>	<b>45</b>
I. Base légale	
II. Composition	
III. Les pouvoirs	
A. Pouvoir législatif	
B. Pouvoir budgétaire	
C. Pouvoir de coordination économique	
D. Pouvoir de conclusion d'accords internationaux	
IV. Les votes : majorité ou unanimité	
V. Fonctionnement	
A. Le COREPER	
B. Les comités spécialisés	
C. Les groupes de travail du Conseil	
D. Le secrétariat du Conseil des ministres	
<b>4<sup>E</sup> PARTIE – LE PARLEMENT EUROPÉEN</b>	<b>57</b>
I. Base légale	
II. Composition	
A. Le président et les vice-présidents	
B. Les députés et les groupes politiques	
C. Les commissions parlementaires	
D. Les organes politiques	
E. Les services administratifs du Parlement européen	

- III. Compétences
  - A. Le pouvoir législatif
  - B. Le pouvoir budgétaire
  - C. Contrôle de l'exécutif
- IV. Fonctionnement interne
  - A. Les votes au sein du Parlement européen
  - B. Travailler avec le Parlement européen

**5<sup>E</sup> PARTIE – L'ORDRE JURIDIQUE ET LES PROCÉDURES DE DÉCISION DE L'UNION EUROPÉENNE** **73**

- I. L'ordre juridique de l'Union
  - A. La hiérarchie des actes juridiques
  - B. Les types d'actes juridiques
- II. Procédures de décision de l'Union

**6<sup>E</sup> PARTIE – LES ORGANES CONSULTATIFS** **93**

- I. Le Comité économique et social européen
- II. Le Comité des Régions

**7<sup>E</sup> PARTIE – L'ORDRE JURIDICTIONNEL DE L'UNION EUROPÉENNE** **103**

- I. Base légale
- II. Composition
  - A. Définition des fonctions
  - B. La Cour de justice
  - C. Le Tribunal
  - D. Le Tribunal de la fonction publique
- III. Les recours et les compétences
  - A. Les types de recours directs
  - B. Compétences
- IV. Les procédures devant la Cour de justice
  - A. La procédure pour les recours directs
  - B. Le renvoi préjudiciel
  - C. Les décisions de la Cour
- V. Activités
- VI. La jurisprudence de la Cour

**ANNEXES** **115**

- ANNEXE I Les règles d'or du lobbying européen
- ANNEXE II Les points de contact des institutions de l'Union européenne